



RAID IN FRANCE 2015 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

50 équipes pourront prendre part à Raid In France 2015, manche de l'Adventure Racing World Series (ARWS), du 16 au 19 septembre 2015, dans le département de l'Ain à partir d'Hauteville-Lompnès.

Conditions générales d'inscription

1. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1^{ier} février 2015, 00h00

30 places pour les équipes françaises (sous le principe du premier inscrit, premier servi)

15 places pour les équipes étrangères (sous le principe du premier inscrit, premier servi)

2. Inscriptions sur wild-card

Possibilité de 5 invitations pour des équipes sur des critères propres à l'organisation : couverture média, statuts, esprit en accord avec les valeurs de Raid in France...

3. Liste d'attente

Les équipes supplémentaires seront inscrites sur une liste d'attente. Pour être enregistrées, elles devront s'acquitter du premier versement. Si la course dépasse la limite du nombre de participants, alors le versement sera remboursé en totalité. L'organisation est libre de choisir ses équipes.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription à Raid in France 2015 sont de **2 000 euros** par équipe.

- Les équipes inscrites (voir conditions ci-dessous) avant le 1^{ier} mars 2015 bénéficieront d'un droit d'inscription de 1900€.

- Les équipes inscrites (voir conditions ci-dessous) à partir du 1^{ier} juillet 2015 auront à acquitter un droit d'inscription de 2150€.

- Le non-respect des conditions de paiement des droits d'inscription modifie le montant de ces droits.

Les droits d'inscription comprennent :

- L'organisation d'une course aventure expédition de haute qualité
- La logistique d'assistance durant la course pour les équipes, assurée par l'organisation (pas d'assistance nécessaire pour les équipes)
- La sécurité et l'assistance médicale
- L'équipement et le matériel spécifique (raft, canoës, bidons d'assistance, 2 ou 3 caisses matériel...)
- Le suivi en temps réel des équipes sur le site web de la course et la balise GPS de positionnement.
- Le road book et les cartes de la course (1/50000^{ème} et 1/25000^{ème})
- Les chasubles de course
- Un cadeau de bienvenue
- Les primes de courses et lots (seront définis en fonction de nos partenaires)
- La remise des prix et soirée de clôture (repas et animations) le samedi 19 septembre.

Les droits d'inscription ne comprennent pas :

Votre voyage pour vous rendre sur le lieu de rendez-vous du départ de la course et depuis le lieu d'arrivée de la course.

L'hébergement et la restauration d'avant et d'après course.

Note : des informations seront communiquées ultérieurement sur les possibilités négociées par l'organisation concernant l'hébergement, la restauration et les transferts entre l'aéroport de Lyon et le lieu de départ et d'arrivée.

Conditions d'inscription

- Un acompte de 500 euros, non remboursable, doit être versé lors de l'inscription pour la prise en compte de celle-ci. L'équipe n'a pas besoin d'être obligatoirement complète pour s'inscrire.
- Un deuxième versement de 500 euros doit être payé avant le 1^{er} avril 2015.
- Le solde des droits d'inscription doit être versé avant le 1^{er} juillet 2015.

L'inscription sera validée uniquement après avoir effectué la totalité des versements du montant des droits d'inscription.

Tout retard (non justifié) dans les délais de paiement entraînera la mise sur la liste d'attente de l'équipe.

Conditions d'annulation et de remboursement

Les équipes doivent annuler leur inscription par email, quel que soit le moment, auprès de l'organisation : concurrent@raidinfrance.fr. Un accusé de réception leur sera envoyé par retour.

- Le 1^{er} acompte de 500€ versé à l'inscription n'est pas remboursable, à quelque moment que ce soit.
- L'annulation de l'inscription d'une équipe après le 1^{er} avril 2015 entraînera la retenue des 500 € du 1^{er} acompte et de 25 % du deuxième versement.
- L'annulation de l'inscription d'une équipe après le 1^{er} juillet 2015 entraînera la retenue des 500 € du 1^{er} acompte et de 50 % des versements (2^{ème} acompte et solde des droits d'inscription).
- L'annulation de l'inscription d'une équipe après le 1^{er} août 2015 entraînera une retenue de 100 % des versements.

Les équipes sont autorisées à transférer leur droit d'inscription à une autre équipe. Cela est une transaction uniquement entre les équipes. L'organisation doit en être informée aussi vite que possible à concurrent@raidinfrance.fr.

Si deux équipes fusionnent, il sera alors considéré qu'une des deux équipes abandonne et il sera appliqué le paragraphe, « Conditions d'annulation et de remboursement », à une équipe.

Si un des membres d'une équipe est jugé non compétent pour prendre part à la course en regard des qualifications techniques demandées par l'organisation, alors l'équipe sera disqualifiée et aucun remboursement ne pourra être réclamé (les connaissances techniques exactes seront divulguées sur le site web de la course et dans les lettres d'informations coureurs).

Si la course est annulée pour cause d'actes de guerre, de catastrophes naturelles, terrorisme ou autres raisons, l'organisation fera tous les efforts pour rembourser autant que peut les droits d'inscription à toutes les équipes. La course ne sera pas reprogrammée.

Les inscriptions sont à payer par chèques à :

Sport & Nature ProMotion et à envoyer à :

Sport & Nature ProMotion 68, rue de Lyon 69890 La Tour de Salvagny - France

Ou par

Transferts bancaires: Data bank transfers

Bank name : CIC Lyonnaise de banque

Bank: 10096

Cash desk: 18167

Account number: 00047828201

Bank control key: 60

Registered address: LB Tassin-la-demi-lune

B.I.C.: CMCIFRPP

IBAN: FR76 1009 6181 6700 0478 2820 160

Send bank transfers by fax: + 34 917337906

(Envoyer un email après avoir payé les droits d'inscription à l'adresse suivante:

concurrent@raidinfrance.fr)